

DEPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

CANTON DE SAINT-CYR-SUR-MER

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE -COMMUNE DE NANS LES PINS
Avenue Julien Jourdan - 83860 NANS-LES-PINS
TEL : 04.94.37.21.41
TELECOPIE : 04.94.37.21.47

Conseil Municipal

Séance du lundi 18 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ollivier ARTUPHEL, après avoir été convoqué le 12 mai 2026 conformément à l'article L2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président : Ollivier ARTUPHEL
Secrétaire de séance : Marie-Catherine CAPEL-FABRE

Présents (28) :

ARTUPHEL Ollivier, HOOG Jean-Claude, FALCONE Josiane, SIMONIAN Frédéric, CAPEL-FABRE Marie-Catherine, LAPIERRE Loïc, PATOUX Hervé, MEDA Karine, LEROI Lysiane, GASTEL Christine, GORNIKOWSKI Pascal, DESPLAT Eric, VERGNAU Marie-Hélène, BARBET Franck, HURET Hélène, FALCONETTI Yoan, CASCIOTTI Brigitte, CABALLERO Bernard, VIOLA Fabrice, MULLER Sophie, CAER Richard, GARIBBO-SARKISSIAN Audrey, HANRIOT Gilles, MONETTI Julien, MIRAZ Marion, PAUL Ophélie, BANI-COPPOLA Anaïs, PARISIEN Anthony

Représentés (1) :

HENRY Céline donne procuration à ARTUPHEL Ollivier

Délibération n° 26-43

Résultat du vote :

Pour	:	29
Contre	:	0
Abstention	:	0

Finances

Objet : Demande de subvention auprès de la Région Sud au titre du dispositif « Nos communes d'abord » pour l'acquisition d'un bâtiment industriel

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le projet d'acquisition d'un bien immobilier situé parcelles C 154 et D 2558, pour un montant de 450 000 € frais annexes inclus,

Considérant que l'acquisition de ce bien présente un intérêt pour la commune au regard de sa localisation et de ses caractéristiques au vu de l'installation du centre technique municipal, du CCFF, des archives communales et de l'espace de stockage du matériel communal,

Vu le dispositif « nos communes d'abord »,

Considérant l'intérêt pour la commune de solliciter des financements extérieurs afin d'optimiser le plan de financement de cette opération d'investissement,

Plan de financement prévisionnel :

- Coût total de l'opération : 450 000 €
- Autofinancement et/ou emprunt : 250 000 €
- Subvention sollicitée auprès de la Région Sud : 200 000 €

DEPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

CANTON DE SAINT-CYR-SUR-MER

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE -

COMMUNE DE NANS LES PINS
Avenue Julien Jourdan - 83860 NANS-LES-PINS
TEL : 04.94.37.21.41
TELECOPIE : 04.94.37.21.47

Considérant que ce plan de financement est établi à titre prévisionnel et ne préjuge pas des décisions d'attribution des aides sollicitées,

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le projet d'acquisition du bien immobilier susvisé,
- **Sollicite** une subvention d'un montant de 200 000 € auprès de la Région Sud au titre du dispositif « Nos communes d'abord »,
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- **Précise** que ce plan de financement est établi sous réserve de l'obtention des subventions sollicitées et pourra être ajusté en conséquence ;
- **Autorise** le Maire à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tout document afférent à cette demande,
- **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la commune.

Adopté à l'unanimité.

Fait à Nans-les-Pins, le 18 mai 2026.

La Secrétaire de séance
CAPEL-FABRE Marie-Catherine

Le Maire,
Ollivier ARTUPHEL